

# MACARONS DE SAINT-ÉMILION, RECETTE DES ANCIENNES RELIGIEUSES

Communauté Fondée vers l'an 1620

Depuis 1620 il existe à St-Émilion une fabrique de macarons. Cette petite ville n'est pas seulement remarquable par les ruines de ses monuments religieux, enceintes fortifiées, etc., elle l'est aussi par ses vins dont la réputation est européenne et ses macarons dont la recette provient d'une communauté religieuse dont Sœur LACROIX était supérieure, et qui date de 1620.

Cette recette qui fut recueillie après la révolution par une dame qui l'a transmise avant sa mort à la veuve GOUDICHAUD, mère de Madame GRANDET, se trouve par suite du décès de cette dernière, et en vertu d'un partage fait entre ses héritiers, entre les mains du sieur Joseph GRANDET Aîné, son fils, qui a ainsi seul le droit de fabriquer des macarons de St-Émilion avec la recette des anciennes religieuses de cette communauté et qui désormais porteront la marque : RECETTE DES ANCIENNES RELIGIEUSES, VEUVE GOUDICHAUD, GRANDET AÎNÉ, SUCCESSEUR.

La réputation de ces produits n'est pas à faire, elle est consacrée par plus d'un siècle et depuis cette époque aucun fabricant n'est parvenu à atteindre la supériorité des macarons fabriqués avec la recette des religieuses de Saint-Émilion et dont le soussigné est seul possesseur.

Nous devons ajouter, car quelques gourmets pourraient l'ignorer, que les macarons fabriqués par la veuve GOUDICHAUD ont leur place marquée au dessert d'un repas ou figure le vin de Saint-Émilion.

Lors de l'Exposition Universelle de 1867 les propriétaires des crus de première marque de cette région vinicole organisèrent une exposition collective et firent accompagner leurs envois de vins de nombreuses caisses de macarons fabriqués avec la recette de la veuve GOUDICHAUD, ceux-ci étaient offerts aux membres du Jury de dégustation ainsi qu'aux nombreux visiteurs de l'Exposition, en même temps qu'un verre de ce précieux nectar, ce

qui permit de mieux juger la valeur de ces produits et valurent à tous deux une bonne récompense.

Notre but, en publiant ces quelques lignes, est de faire connaître nos droits, comme seul possesseur de la recette et de la marque de la veuve GOUDICHAUD afin d'éviter à nos nombreux clients les inconvénients d'une contrefaçon ; ceux-ci peuvent être assurés que nous mettrons dans notre fabrication les mêmes soins, la même sollicitude que nos devanciers, et nous en redoublerons même, si c'est possible, pour continuer de mériter votre confiance.

